

Le principe de subsidiarité appliqué à la politique de l'environnement : entre Union européenne et Région wallonne, qui fait quoi et comment?

Sophie HANSON

Objectif : étudier la mise en œuvre du principe de subsidiarité dans le domaine de l'environnement au niveau européen et régional.

Démarche : analyser le principe de subsidiarité et sa mise en œuvre concrète par le biais de trois directives européennes et de leurs mesures de transposition en Région wallonne.

Problématique : Comment le principe de subsidiarité est-il appliqué (dans le domaine des nuisances industrielles) par l'Union européenne et en Région wallonne ?



Source : Service audiovisuel de la Commission européenne 2004

Le principe de subsidiarité revêt plusieurs facettes

- Fonction de répartition des compétences

- Fonction de régulation des compétences limitée (= principe général guidant l'action communautaire)

- Intervention de l'Union soumise à des critères dans les compétences partagées

- Marge d'appréciation laissée aux États membres

- Possibilité pour les États membres d'adopter des mesures de protection renforcées

- Recherche du niveau d'action le plus adéquat

Analyse de trois directives environnementales européennes ...

- Directives Seveso I et II

- Directive sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution

- Directive responsabilité environnementale

... et de leurs mesures de transposition en Région wallonne

- le CWATUPE;
- le décret relatif au permis d'environnement;
- le décret relatif à la prévention et la réparation des dommages environnementaux;

- ...

Grille d'analyse « européenne »

- Justification de l'action communautaire

- Marge de manœuvre laissée aux États membres

Grille d'analyse « wallonne »

- État de la législation wallonne avant et après l'adoption des directives
- Analyse du degré de transposition réalisé par les autorités wallonnes (adoption de Mesures de protection renforcées)
- Niveau d'intervention de chaque échelon

Principaux apports de la recherche

- Analyse du principe de subsidiarité
- Étude du partage des compétences entre Union européenne et Région wallonne
- Étude de la réglementation européenne et wallonne
- Réflexions portant sur l'échelon de l'action des pouvoirs publics (Union européenne, Région wallonne, Communes)
- Analyse du pouvoir d'appréciation octroyé à la Région wallonne par l'Union européenne et de son utilisation par les autorités wallonnes



Site industriel, Geleyn - Liège
Source : Sophie Hanson 2007